

# SOFICA

## SG IMAGE 2018

### INVESTIR DANS LE CINÉMA ET L'AUDIOVISUEL



PLACEMENT  
FINANCIER



Toutes les illustrations concernent des investissements déjà réalisés par les SOFICA précédemment gérées par BELLINI PARTNERS. SG Image 2018 n'investira pas dans ces œuvres.

# LES FACTEURS DE RISQUE

- Avant de souscrire, l'investisseur doit vérifier que ce produit est compatible avec sa situation fiscale et patrimoniale.
- L'activité des SOFICA s'exerce dans un domaine présentant un caractère aléatoire. En conséquence, la rentabilité potentielle du placement résulte avant tout de la politique de gestion de chaque SOFICA.
- La SOFICA n'offre pas de garantie du capital, l'investisseur s'expose à un risque en capital non mesurable a priori. L'investisseur est averti que son capital peut ne pas lui être totalement restitué.
- La SOFICA représente un placement à risque dont le rendement potentiel doit être apprécié en tenant compte des avantages fiscaux.
- La durée de blocage sera en principe, en l'absence probable de marché secondaire, égale à la durée de vie de la société, soit 10 ans.
- La SOFICA ne réalisera aucune plus-value lors de la revente des investissements adossés et récupèrera au mieux pour ces investissements adossés (30 % de ses investissements), le montant du capital investi, dont le paiement ne fait pas l'objet d'une garantie bancaire.
- Les investissements adossés supporteront les frais de gestion au même titre que les autres investissements.
- Les possibilités pratiques de cession sont limitées et comportent des risques : perte de l'avantage fiscal et difficulté de cession car l'acquéreur de 2<sup>nd</sup> rang n'a pas d'avantage fiscal.
- Si le montant des souscriptions n'atteignait pas le capital minimum de 2 500 000 €, SG IMAGE 2018 ne serait pas constituée et les sommes investies seraient entièrement remboursées. La réduction d'impôt, dans ce cas, ne sera pas applicable.
- La souscription pourra être clôturée par anticipation et sans préavis dès que le montant du capital maximum est atteint. Les souscriptions réalisées après l'atteinte du montant maximum ne pourront pas être prises en compte. La réduction d'impôt, dans ce cas, ne sera pas applicable.
- Les avantages fiscaux attachés à la souscription d'actions de SOFICA dépendent de l'évolution de la législation fiscale et sont soumis aux règles générales de plafonnement global des avantages fiscaux.
- Il n'y aurait pas d'avantage fiscal si la SOFICA n'était pas constituée pour insuffisance de souscription.
- Les souscripteurs ne bénéficient d'aucune garantie de rachat de leurs actions.
- L'activité des SOFICA s'exerce dans un domaine présentant un caractère aléatoire ; il est impossible de connaître à l'avance la valorisation des actions de la SOFICA au moment de la sortie.



SG Image 2018 n'investira pas dans cette œuvre.

## INVESTIR DANS LE CINÉMA ET LA TÉLÉVISION EN BÉNÉFICIAANT D'UNE RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU DE 48 % DE LA SOUSCRIPTION EN CONTREPARTIE D'UNE DURÉE DE BLOCAGE DE 10 ANS MAXIMUM ET D'UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

En souscrivant des actions de SOFICA (Société de Financement de l'Industrie Cinématographique et de l'Audiovisuel), vous investissez dans la production et le développement d'œuvres pour le cinéma et la télévision, en bénéficiant d'un avantage fiscal<sup>(1)</sup>, en contrepartie d'une durée de blocage de 10 ans maximum et d'un risque de perte en capital.

La réduction sur l'impôt sur le revenu est de 48 % de la souscription. Les sommes versées sont retenues dans la double limite de

- ▶ 25 % du revenu net global
- ▶ et de 18 000 € investis par foyer fiscal.

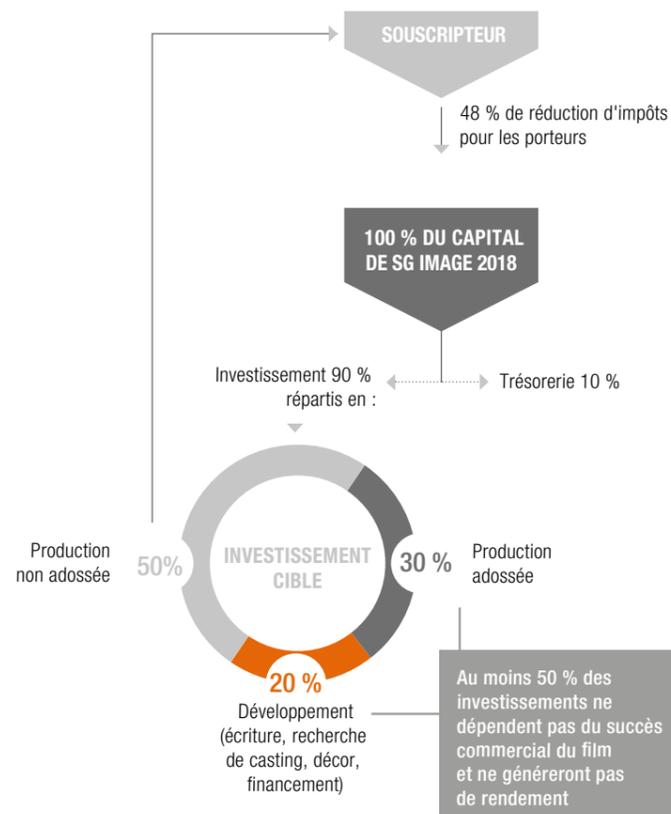
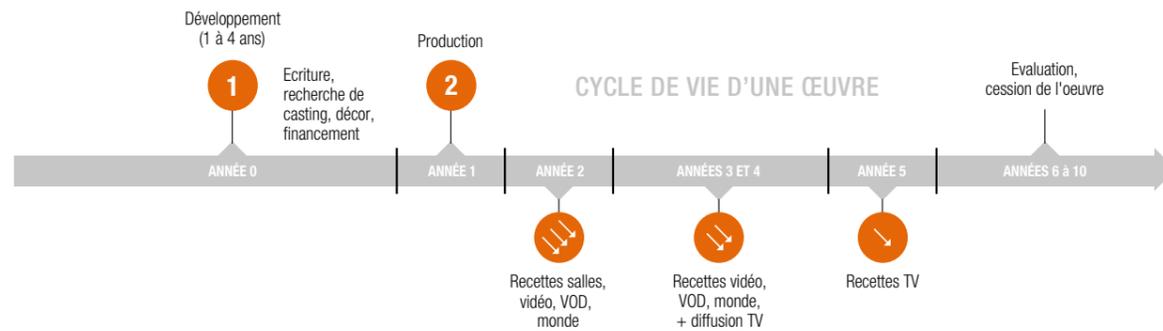
Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur, est susceptible d'être modifié ultérieurement et est en contrepartie d'une durée de blocage de 10 ans maximum (durée de vie de la société) et d'un risque de perte en capital.

Le montant de la réduction d'impôt est pris en compte dans le calcul du plafonnement global des avantages fiscaux.

<sup>(1)</sup> Pour bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu, l'investisseur doit être une personne physique domiciliée en France, et souscrire avant le 31/12/2018. L'avantage fiscal est acquis sur la déclaration fiscale de l'année de souscription, sous réserve de conserver ses actions durant 10 ans maximum (dissolution statutaire).

# LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

SG Image 2018 interviendra dans deux étapes essentielles de la fabrication des œuvres en finançant leur développement et leur production.



## LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DES ŒUVRES

SG Image 2018 investira au minimum **20 %** de son enveloppe d'investissement dans les coûts de développement de plusieurs œuvres.

Afin de vous faire bénéficier de l'avantage fiscal majoré de 48 %, ce financement sera réalisé au travers d'une filiale détenue à 100 % par la SOFICA SG Image 2018 : SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2018.

Cette filiale de développement rémunère son investissement à chaque mise en production des projets financés.

Cet investissement ne dépend pas du succès de l'oeuvre et ne générera pas de rendement.

Au moins 50 % des investissements ne dépendent pas du succès commercial du film et ne généreront pas de rendement.

## ( Perspective de retour sur investissement pour la SOFICA

Dès la mise en production d'un projet (premier jour de tournage), une partie de l'investissement est remboursée par le producteur à la SOFICA. L'activité de développement ne dépend donc pas du succès commercial des œuvres, mais de leur mise en production.

En cas de non mise en production du projet, une « clause de substitution » permet à la SOFICA de récupérer son apport sur les autres projets mis en production par la société de production.

Il n'y aura pas de plus-value possible, puisqu'il s'agit seulement du remboursement de l'apport.

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que l'investissement dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel présente un risque de perte en capital. L'investisseur pourrait ne pas recouvrer la totalité des sommes investies.



SG Image 2018 n'investira pas dans cette œuvre.

## LE FINANCEMENT DE LA PRODUCTION DES ŒUVRES

Les investissements dans la production d'œuvres seront réalisés en numéraire.

### ( Investissements adossés

Une partie des investissements réalisés par SG Image 2018 (**30 %**) seront adossés à des producteurs, c'est-à-dire qu'ils bénéficieront d'un engagement de remboursement par le producteur à la valeur nominale de l'investissement (diminuée des sommes déjà encaissées sur ces investissements).

Les investissements dits adossés supportent des frais de gestion au même titre que les investissements dits non adossés. SG Image 2018 ne tirera aucun profit de la revente des droits à recettes relatifs aux investissements adossés.

Le porteur ne réalisera donc aucun gain sur ces mêmes investissements.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'investissement adossé présente un risque de défaut du producteur.

### ( Investissements non adossés

Le solde, soit **50 %**, sera investi en contrat d'association à la production non adossée, c'est-à-dire qu'il ne bénéficiera pas d'engagement de remboursement par le producteur et dépend donc du succès commercial des œuvres.

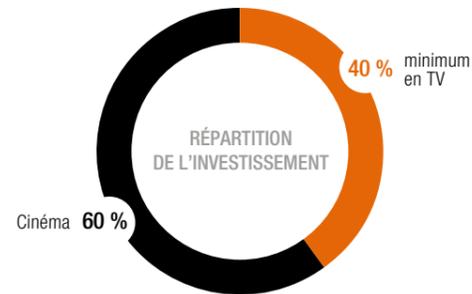
Avant le début du tournage, la SOFICA s'engage à participer au budget du film, du documentaire ou de la série. En contrepartie, elle bénéficie d'un pourcentage des recettes générées par les œuvres sur tout ou partie des supports d'exploitations salle, vidéo, vidéo à la demande (VOD), SVOD (VOD par abonnements), ventes à l'étranger, recettes TV, droits dérivés.

# UN INVESTISSEMENT RÉPARTI SUR PLUSIEURS STRATÉGIES

### ( SG Image 2018 recherche systématiquement

- Une répartition des risques dans différents types d'œuvres avec une répartition d'au moins 40 % des investissements dans des programmes TV (séries TV, séries d'animation, documentaires, etc..) et 60 % maximum dans des films pour le cinéma.
- Une mutualisation importante des investissements (objectif : environ 20 œuvres financées).
- 50 % des investissements ne dépendent pas du succès de l'exploitation de l'œuvre et ne généreront pas de rendement.

LA SOFICA SG IMAGE 2018 ENVISAGE DONC DE RÉPARTIR SES INVESTISSEMENTS SELON LES RÈGLES SUIVANTES :



SG Image 2018 n'investira pas dans cette œuvre.

## UNE ÉQUIPE DÉDIÉE

### ( Les métiers de l'investissement dans le cinéma et l'audiovisuel nécessitent des spécialistes pour identifier et négocier les opportunités.

La société BELLINI PARTNERS assure auprès de la SOFICA SG Image 2018 une mission de conseil et d'ingénierie pour la mise en place des moyens nécessaires à son activité

- BELLINI PARTNERS, c'est une équipe qui conseille près de **22 M€** en SOFICA et autres véhicules d'investissement dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel dont **7 SOFICA**.
- **Un comité de sélection** pour les investissements cinéma et un comité de sélection pour les investissements TV.
- Plus de **176 projets financés\*** en production depuis 2008.
- Plus de **285 projets financés\*** en développement à travers **82 conventions signées\*** avec des producteurs.
- **120 projets\*** par an étudiés en moyenne.

\* Source Bellini Partners



Nous attirons votre attention sur le fait que l'investissement dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel présente un risque de perte en capital. L'investisseur pourrait ne pas recouvrer la totalité des sommes investies. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas garantes des résultats à venir.

**CODE ISIN :** FR0013379377

**FORME JURIDIQUE :** SOFICA

**FONDATEUR :** BELLINI PARTNERS

BELLINI PARTNERS envisage de détenir au moins dix (10) actions de la Société, sous réserve de la disponibilité des dites actions.

**DURÉE DE VIE :** 10 ans à compter de l'immatriculation de la SOFICA au Registre du Commerce et des Sociétés.

**CAPITAL :** 3.700.000 d'euros à libérer en totalité lors de l'émission, Si le montant des souscriptions n'atteignait pas le capital minimum de 2 500 000 €, SG Image 2018 ne serait pas constituée et les sommes investies seraient entièrement remboursées. La réduction d'impôt dans ce cas, ne sera pas applicable et les investisseurs seront informés de l'annulation de leur souscription à partir du 14/12/2018.

**PRIX DE L'ACTION :** 100 €.

**MINIMUM DE SOUSCRIPTION :** 5 000 €.

**DATE LIMITE DE SOUSCRIPTION :** 31/12/2018

Pour bénéficier de la réduction d'impôt, les souscriptions dans les agences Société Générale devront intervenir **au plus tard le 18/12/2018**. Le montant de l'investissement sera prélevé au plus tard le 31/12/2018. La clôture de la période de souscription pourra intervenir par anticipation et sans préavis en cas de souscription intégrale avant la date prévue. Les souscriptions réalisées après l'atteinte du montant maximum ne pourront pas être prises en compte. La réduction d'impôt, dans ce cas, ne sera pas applicable.

**Durée minimum de conservation des titres :**

L'avantage fiscal est acquis sur la déclaration fiscale de l'année de souscription, sous réserve de conserver ses actions jusqu'au

31 décembre de cinquième année suivant celle du versement effectif (en cas de dissolution anticipée) sachant qu'en l'absence probable de marché secondaire la liquidité est inexistante et que la durée de blocage pourra atteindre 10 ans maximum (dissolution statutaire).

**FRAIS DE FONCTIONNEMENT :**

- 3 % du capital social net de toute taxe versés pour les années 1 et 2,
- 1,75 % du capital social net de toute taxe versés pour les années 3 et 4,
- 2 % du capital social net de toute taxe versés pour les années 5 et 6,

soit au total 13,5 % du capital social net de toute taxe versé, prélevés par BELLINI PARTNERS. La SOFICA ne prélèvera pas de frais de gestion sur sa filiale de développement. La filiale supportera des frais administratifs, d'un montant annuel maximum de 5 000€.

**FRAIS EXCEPTIONNELS :**

Frais exceptionnels supportés par la SOFICA lors de sa création et prélevés intégralement la 1<sup>ère</sup> année :

- Commission de distribution :
  - 3 %\* versés à Société Générale en tant qu'intermédiaire financier au titre de la commercialisation la 1<sup>ère</sup> année, soit 111 000 € maximum
  - 0,25 %\* par an versés à Société Générale les années 2 à 5 au titre du suivi et de l'information des clients, soit 9 250 € maximum

- Commission fixe dite de constitution :

2 % du capital social levé (net de toute taxe), soit 74 000 € Cette commission est versée à BELLINI PARTNERS pour couvrir l'ensemble des frais de création de la SOFICA et la mise en place des contrats d'assistance financière.

\*du capital social net de toute taxe versée.

Pour connaître en détail toutes les caractéristiques et frais de SG Image 2018, veuillez vous reporter à son Prospectus.

Votre Conseiller se tient à votre disposition pour déterminer avec vous si ce placement est adapté à vos objectifs, votre situation, vos connaissances financières et votre profil d'investisseur. Il vous remettra la documentation légale avant toute souscription.

### AVERTISSEMENT

Toute décision d'investir dans les actions de la SOFICA SG Image 2018 doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Il sera proposé au Conseil d'Administration de distribuer l'ensemble des liquidités et des actifs négociables, hors réserves couvrant les frais de fonctionnement, à partir de la 6<sup>e</sup> année. Les informations et les opinions contenues dans ce document ne sauraient constituer l'unique base de décision quant à l'opportunité de réaliser l'opération faisant l'objet du présent document. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la SOFICA ne relève pas du régime issu de la transposition en droit Français de la Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (Directive AIFM), dans la mesure où elle poursuit un objectif commercial par la conduite d'une activité d'exploitation cinématographique, conformément à la Position AMF n°2013-16. Par conséquent, la SOFICA n'est pas tenue d'être gérée par une société de gestion de portefeuille, ni de désigner un dépositaire. En effet, la SOFICA SG Image 2018, indépendamment de son apport financier, joue un rôle opérationnel de partenaire associé à la production (ou au développement) des œuvres qu'elle finance, et de ce fait, est considérée comme un véhicule d'exploitation.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur, est susceptible d'être modifié ultérieurement et est en contrepartie d'une durée de blocage égale à la durée de vie de la société, soit 10 ans, en l'absence probable de marché secondaire. L'investissement dans une SOFICA permet de bénéficier d'économies d'impôts en contrepartie de la conservation jusqu'au 31 décembre de la cinquième année qui suit celle du versement effectif. Les sommes versées en vue de la souscription au capital d'une SOFICA conseillée par BELLINI PARTNERS ouvrent droit à une réduction d'impôt de 48 % de l'impôt sur le revenu global imposable des personnes physiques. Les sommes versées sont retenues dans la double limite de 25 % de leur revenu net global et de 18 000 € par foyer fiscal.

Le présent document commercial complète et ne se substitue pas au Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le N°SOF20180009 en date du 25 octobre 2018 Avant de souscrire des actions de cette SOFICA, vous devez lire attentivement le Prospectus de la SG Image 2018. Vous y trouverez ses caractéristiques avec les risques spécifiques inhérents ainsi que des informations sur les frais. L'investisseur est averti que son capital investi peut ne pas lui être totalement restitué, la SOFICA ne bénéficiant d'aucune garantie.

# À VOS CÔTÉS

pour en savoir plus



pour prendre rendez-vous



**3955** : des conseillers vous répondent de 8 h à 22 h en semaine et jusqu'à 20 h le samedi. Depuis l'étranger +33 (0) 810 01 3955. Tarif au 01/10/2017.



Banque & Assurances

Toutes les illustrations de cette brochure concernent des investissements déjà réalisés par les SOFICA précédemment gérées par Bellini Partners. SG Image 2018 n'investira pas dans ces œuvres.

Rédigé par Bellini Partners, société par actions simplifiée au capital de 10 344 100 EUR, dont le siège social est situé au 8 rue Bellini 75116 Paris et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 802 991 901 RCS Paris - Tél : 01 40 08 03 40 - [bellinipartners.com](http://bellinipartners.com)

Distributeur : Société Générale - Tour Granite - 75886 PARIS Cedex 18 - S A au capital de 1 009 897 173,95 EUR - 552 120 222 RCS PARIS. Siège Social 29, bd Haussmann 75009 Paris - SG - Crédit photos : Bellini Partners - Réf. : 144 617 - Octobre 2018.



Société Générale, membre fondateur d'Ecofolio, participe au recyclage du papier et a conçu ce document dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement.